

# Les familles de disparus tentent d'exposer

*Amnesty International a été reçue, hier, au ministère de la Justice où les familles de disparus ont organisé un sit-in sans pour autant pouvoir rencontrer les membres de l'ONG internationale. Cette dernière sera demain à Relizane. Le FLN se dit disposé à collaborer avec l'ONG. Dans des articles de l'APS et d'El Moudjahid, une voix officieuse expose la conception algérienne des droits de l'Homme, notamment leur dimension économique et leur «spécificité»*

## L'APS critique Amnesty par le biais d'ONG anonymes

Par

Rabah Iguar

L'APS et le quotidien El Moudjahid ont eu, hier, une réaction assez critique à l'égard d'Amnesty International et de sa visite en Algérie. C'est la première fois que ces deux organes de la presse du secteur public réagissent avec une aussi franche hostilité à l'égard de l'ONG depuis qu'elle est en Algérie.

Dans une longue dépêche, l'APS écrit : «L'ambiguïté de la démarche d'Amnesty, qui refuse d'identifier le terrorisme pour ce qu'il est de toute évidence, et d'écouter tout le monde sans sélectivité et de manière contradictoire, irrite beaucoup parmi les militants des droits de l'Homme et de la démocratie en Algérie.» Ce verdict attribué à des ONG et des militants des droits de l'Homme, parmi lesquels seuls la députée RCD Khalida Messaoudi et l'avocat M<sup>r</sup> Miloud Brahimi sont nommément cités, les autres sont tous anonymes, l'agence de presse officielle ajoute : «L'équipe

d'Amnesty, renforcée vendredi par la venue d'un quatrième membre, le Palestinien Fateh Azam, directeur du programme Moyen-Orient de la Fondation Ford, écrit l'APS sous la dictée de ces ONG algériennes, multiplie les mots de bonne volonté sans rien céder sur ce qui caractérise à la fois sa logique et la nature de sa démarche discriminatoire vis-à-vis de l'Algérie [...].»

Pourquoi cette hostilité ? Il faut préciser d'abord que bon nombre de personnalités politiques et associatives ne voient pas d'un bon œil la mission d'Amnesty. On peut supposer aussi que plus la mission de cette ONG avance, plus on s'inquiète à ce que ses conclusions n'aillent pas dans le sens souhaité par les autorités algériennes, à savoir la condamnation de l'islamisme comme unique source de violence depuis le début de la crise. A ce sujet, l'APS écrit : «L'ONG persiste à ignorer les causes de la violence en Algérie pour ne privilégier que ses effets sous le prisme déstabilisateur d'un traitement faussement égalitaire qui

devient, en définitive et selon les propos de Khalida Messaoudi [militante démocrate et féministe], une position partisane» intéressée par les «seules victimes de la violence de l'Etat».

Le point de discorde semble être le dossier des disparus pour lequel la délégation d'Amnesty a accordé une importante jugée discriminatoire, du moins par certaines associations, notamment Somoud, RAFA, Tharwa n'Soumeur qui ont demandé à Amnesty, samedi dernier, dans un communiqué, de «soutenir leurs thèses» et de lutter contre la volonté présumée du président de la République d'amnistier les groupes islamistes radicaux. «Alors que pour les familles de victimes du terrorisme, les tueurs qui assument, au demeurant, haut et fort leurs crimes, sont connus et identifiés, Amnesty International leur associe effectivement la nébuleuse des personnes déclarées disparues pour dire, de manière quelque peu hâtive, que les victimes ainsi confondues demandent la même chose : 'identifier les

coupables et les traduire en justice'...» Le discours ne souffre d'aucune ambiguïté. Cependant, il ne s'arrête pas là : «En vertu de la même logique, poursuit l'APS en citant des associations de victimes du terrorisme sans en divulguer l'identité, cette ONG habilite en quelque sorte le crime, ses auteurs comme ses commanditaires, en affublant, vaille que vaille, les GIA et autre GSPC de groupes d'opposition armée quand ce n'est pas carrément de groupes d'autodéfense, tandis que les Groupes de légitime défense (GLD) sont qualifiés de milices.»

Puis, le reproche se transforme en mise au point : «Les thèmes récurrents de cette 'croisade', ajoutent-ils, demeurent les points relatifs aux massacres collectifs et à l'imbroglio engendré par la question des personnes déclarées disparues.»

Sur le premier thème, celui des ignobles massacres collectifs de populations civiles, l'attitude d'Amnesty connaît tout de même une courbe descendante. La réalité des faits, les revendications réitérées des organisations terroristes, ainsi que les témoignages irréfutables des personnes rescapées de ces «bouche-ries», ont battu en brèche le doute entretenu quant à leur responsabilité. Raison pour laquelle Amnesty a d'abord troqué ce concept de responsabilité par celui de complicité, puis dans l'incapacité d'établir cette dernière allévation, elle parle plutôt et maintenant de passivité en s'appuyant sur le devoir de l'Etat de protéger ses citoyens.

Pour information, la délégation d'Amnesty se rendra aujourd'hui à Relizane où ont eu lieu les massacres de 1997 et de 1998.

R. I.